



Acte télétransmis en préfecture
le : 20 DEC. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 38

VILLE DE LEVALLOIS

Acte publié électroniquement
le : 20 DEC. 2023

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023

OBJET : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration du CCAS au président, et en cas d'absence ou d'empêchement au vice-président (art. r123-21 et r123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 12 décembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 décembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé par Madame le Maire.

Administrateur représenté :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER, Administrateur nommé, par Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Laurent PASCAL, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent:

Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET
EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT**

(ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-21 et R123-22,

VU la délibération n° 24 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant élection du Vice-président,

VU la délibération n° 25 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement, au Vice-président,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le Conseil d'Administration du CCAS des décisions prises dans le cadre de cette délégation et notamment des attributions des prestations d'aides facultatives dont les situations le nécessitent et suivant rapports circonstanciés,

Les explications de Madame la Vice-Présidente entendues et sur sa proposition,

PREND ACTE

ARTICLE Des décisions municipales, du 1^{er} au 30 novembre 2023, suivantes,
UNIQUE :

1. Aides nominatives :

Nature des aides	Nombre de familles	Montant total en euros
Aides alimentaires	6	960
Aides financières	9	6 955.96

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.

Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du CA du CCAS au Président et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice président - article R123 21 et R 123 22 du CASF

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2023

Numéro de l'acte : 20231238 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231238-DE

Date de décision : 19/12/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. autres

Acte à classer**20231238**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-20T13-33-05.00 (MI249869640)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231238-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du CA du CCAS au Président et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice président - article R123 2 et R 123 22 du CASF

Date de décision : 19/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décisions du Vice président.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 20/12/23 à 13:33

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Transmis Date 20/12/23 à 13:33

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Accusé de réception Date 20/12/23 à 13:37